



AUTORISATION PARENTALE

Structure : ASVLB, SECTION PLONGEE

o Baptême d'un mineur

Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l'autorité parentale :

Je soussigné (nom, prénom, adresse) :

Autorise (ent) le mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né le :

À effectuer un baptême de plongée en scaphandre, au sein de notre structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance des conseils en matière de plongée pour les jeunes sur : <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Fait à Le

Signature du responsable légal :